ANNEXE 29

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Description de fonction | |
| **Spécialiste Formation Entraînement et Exercices**  **(Forop 2)** | |
|  | Cette fonction est en principe associée à une fonction du cadre de base, cadre moyen ou cadre supérieur.  La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.  Cette fonction peut également être assurée par du personnel administratif non opérationnel.  Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de la réaffectation sur requête volontaire, prévue à l'article 119 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.  Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de l’arrêté ministériel du 11 juin 2015 fixant la liste des fonctions allégées, adaptées visées à l'article 126, alinéa 3, de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours. | |
| **Objectif** | Le Spécialiste Formation Entraînement et Exercices (FEE) est chargé de la formation, des exercices et les recyclages, conformément à la politique en vigueur. | |
| **Description** | L'ensemble des tâches du Spécialiste FEE est axé sur les aspects suivants :  • politique (en matière de formation, exercices et recyclage)  • exécution (agir en tant que dirigeant d'exercices)  • surveillance (du contenu, des progrès et de la qualité)  • renouvellement (du contenu et didactique)  Le Spécialiste FEE peut travailler tant dans un contexte monodisciplinaire que multidisciplinaire, et exerce une fonction de politique, de direction ou de coordination. Il s'agit d'un spécialiste qui apporte son soutien grâce à son propre domaine de spécialisation.  Il ne travaille pas seul, mais fonctionne en équipe. Par conséquent, il doit pouvoir collaborer dans différentes cultures/disciplines et à plusieurs niveaux de communication, de manière axée sur les projets. | |
| **Tâches-clés et domaines d’activité** | **Spécialiste**  Le Spécialiste FEE développe une politique FEE. Il met au point, organise, dirige et évalue les formations, exercices et activités de recyclage et veille à/garantit la qualité des formations, exercices et recyclages.  Tâches possibles (non limitatives) :   * Définir les besoins FEE en concertation avec le dirigeant et les autres parties prenantes. * Conseiller, sur demande ou non, au sujet de la gestion relative à la politique FEE. * Transposer les développements fédéraux, conformes à la politique, juridiques et sociaux et les points d'apprentissage d'incidents locaux et exercices antérieurs en une politique relative au contenu et à l'organisation de formations, exercices et cours de recyclage. * Harmoniser la politique de formation et d'exercice pluriannuelle avec les directives européennes, les plans d'exercices comparables d'autres services et les besoins de l'environnement de travail. * Développer et organiser les programmes de formation, exercice et recyclage. * Développer des programmes d'exercice intégrés pour les tâches de base, l'engagement à grande échelle et les tâches de coordination dans un environnement multidisciplinaire. * Evaluer les programmes et les ajuster le cas échéant. * Suivre les tendances au niveau du contenu spécialisé et pédagogique ainsi que les développements en matière de FEE, et en évaluer l'utilité au sein de son organisation et/ou de l'organisation multidisciplinaire. * Utiliser des concepts pédagogiques et des moyens didactiques afin de développer, évaluer et améliorer le contenu, l'efficacité et la qualité des formations, exercices et recyclages. * Veiller à instaurer une structure (réseau, planning, etc.) pour l'implémentation d'une politique FEE. * Confectionner un budget de formation, exercice et recyclage. * Contrôler le budget de formation, exercice et recyclage. * Appliquer une systématique d'exercice axée sur l'amélioration. * Diriger la constitution des plans de cours, feuilles de route et procédures. * Rendre mesurable la qualité des formateurs et des dirigeants d'exercices. * Etre responsable du coaching des formateurs. * Instaurer un système de contrôle de la qualité des formations, exercices et recyclages. * Utiliser et entretenir le système de contrôle de la qualité. * Analyser et évaluer périodiquement les données provenant du système de contrôle de la qualité et mettre en œuvre les mesures d'amélioration. * Se concerter avec les fonctionnaires clés au sujet de la qualité actuelle et souhaitée des formations, exercices et recyclages. * Procéder à des contrôles de qualité/audits par échantillonnage. | |
|  | La description de fonction pour les parties :   * Place dans l'organisation * Eléments de réseau * Autonomie * Situations et conditions de travail   est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l’arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours. | |
| **Situations et conditions de travail** | Diplôme | Obtention et maintien du certificat FOROP-2 selon l’AM du 5 avril 2019 relatif à la formation et au certificat FOROP-1 et FOROP-2 pour les membres des services publics de secours |

Vu pour être annexé à l’arrêté du … fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours

Jan JAMBON